

**Branche CNRS-INSERM**

## Lettre ouverte du syndicat Sud-Recherche-EPST : Grave dysfonctionnement de la CAP des IR.

à Monsieur le **Directeur Général** du CNRS,

Monsieur le Directeur Général,

Nous souhaitons attirer votre attention - et **informer le personnel du CNRS** – sur le grave dysfonctionnement de la commission administrative paritaire N°3 (CAP des IR). En effet, **les représentants du personnel de cette CAP** (élus et tirés au sort) **ont démissionné collectivement le 9 décembre 2004**. Les motifs principaux évoqués par les démissionnaires sont le manque de dialogue avec la présidence de cette CAP et le mépris des remarques et suggestions des représentants. Depuis plusieurs mois les incidents se sont multipliés.

Ce **mépris envers les personnels** s'est encore illustré par la pseudo séance du 9 décembre : la CAP s'est tenue sans les représentants du personnel, et les résultats de cette réunion réduite aux seuls membres de l'administration sont donc illégaux (décision de nomination des IRHC du 13/12/04, reprenant simplement une liste bloquée de sélection professionnelle, comme si seulement 15 candidats parmi les 177 postulants avaient les qualités requises). Ceci démontre surtout le peu de cas que l'administration fait de l'avis qu'auraient pu exprimer les représentants du personnel. Étant empêchés **de remplir pleinement leur mandat**, ceux-ci ne pouvaient plus siéger sereinement. Ils ont donc été contraints à la démission pour interpeller sur cette grave situation !

Nous nous étonnons qu'**aucune tentative de conciliation**, ni de dialogue, ne soit intervenue ensuite ! Bien au contraire, il a été immédiatement recouru au tirage au sort réglementaire sans aucun souci de représentation du personnel ! Sans douter de la bonne volonté des nouveaux membres, aucun n'a **une expérience** du fonctionnement des CAP ! Ont-ils seulement été informés des circonstances ayant conduit à la démission de leurs prédécesseurs ?

Comment un Établissement Public digne de ce nom, et qui respecte ses personnels, peut-il laisser se dégrader le dialogue social au point de mettre en péril l'aide, le soutien et la défense que les personnels sont en droit d'attendre de leur commission paritaire ? Ces tâches ne peuvent être remplies que par des représentants **qu'ils auront choisis, et qui s'y seront engagés**. Il nous paraîtrait judicieux qu'à tout le moins vous rencontriez les démissionnaires pour analyser les raisons de ce dysfonctionnement.

Nous tenons informés les personnels de cette **situation qui risque de nuire à leur carrière et à leur capacité de recours**.

Dans l'espoir d'une réponse rapide avec vos propositions pour mettre fin à ces dérives, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, nos salutations les plus respectueuses.

Pour le syndicat SUD-RECHERCHE-EPST

Alain Castera